

## Le souchet comestible, *Cyperus esculentus*

### Comment la reconnaître ?

**ATTENTION : Souvent confondu avec les laiches ou millets !**

- **Plante vivace** au développement printanier et estival de la famille des cypéracées, de 30 à 70 cm.
- **Feuilles** verticillées **par 3**, linéaires élargies (4-8mm), insérées sur une tige triangulaire, de couleur jaune verdâtre.
- **Fleurs** réparties en inflorescence en ombelle, épillets roux doré.
- **Racine** rhizomateuse, formant de **petits tubercules** de 0,5 à 15mm aux extrémités.



NY state, IPM program

### Quel habitat ?

**Indigène** dans le **sud de la France**, cette adventice a colonisé la plupart des régions de l'hexagone et du monde notamment par les **échanges de terre** où résident ses tubercules.

Avec une préférence pour les **espaces humides** type **tourbières**, **marais** et **berges**, le souchet est aussi en mesure de se développer aisément sur les **terres agricoles**.

**Sensible au froid et à la sécheresse**, il passe l'hiver sous forme de **tubercules** qu'il produit en grande quantité dans le sol et qui lui permettent de **se multiplier**. Le souchet peut aussi former des **graines** lui permettant une dissémination plus espacée mais qui lui offre surtout la capacité de **s'adapter à son milieu**.



SB Johnny



Tamorlan

### Quels dégâts et impacts ?

**Biodiversité** : Son impact sur la biodiversité locale n'est **pas des plus préoccupants**. Sa faible capacité à concurrencer d'autres espèces déjà présentes et bien implantées ne lui permet pas d'envahir les espaces naturels. De plus, ses tubercules représentent une source de nourriture pour les rongeurs, sans pour autant les attirer sur les parcelles infestées.

**Socio-économique** : **Cultivé dès l'antiquité** pour ses tubercules au goût sucré et de noisette, le souchet comestible est toujours consommé. Il représente cependant un **obstacle majeur** dans les **grandes cultures** (maïs, soja) et **maraichères** (pomme de terre, betterave entre autres) où il peut engendrer des diminutions de rendement importantes. **Difficile à éradiquer** une fois implanté, la lutte contre cette adventice est de longue haleine puisque ses tubercules sont aptes à engendrer de nouvelles pousses durant **4 ans après leur formation**. La dissémination forte du souchet par ses tubercules est ce qui le rend difficile et coûteux à combattre.

## Quelle réglementation ?

En France métropolitaine, le souchet comestible n'est sujet à aucune réglementation ou arrêté de lutte obligatoire. Il figure cependant sur l'[Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire](#) et concerne la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe ainsi que la Guyane.

## Que faire ?

Etant donné sa **forte compétitivité** dans le sol et son caractère très envahissant sur les sols cultivés, il est préférable d'appliquer des **méthodes prophylactiques** afin d'éviter son arrivée sur les parcelles.

### Mesures prophylactiques :

- **La qualité de la terre** doit être surveillée notamment lors des échanges de terre ou l'arrivée de plants en terre, il convient de s'assurer que celle-ci **ne contient aucun tubercule**.
- **Nettoyage des machines agricoles** avant et après la récolte, s'assurer que les machines sont propres et ne transportent pas de tubercule d'une parcelle à l'autre.
- **Récolter les parcelles infestées en dernier** afin de ne pas propager l'adventice.
- **Informer FREDON** ou la chambre d'agriculture de la présence du souchet afin de prévenir d'autres infestations, ce qui passe aussi par une/un **surveillance/dépistage** accru des champs.

### Mesures curatives :

Une fois implanté, il est difficile de s'en débarrasser mais des méthodes alternatives existent, ce qui permet une lutte là où les **produits phytosanitaires** sont **inefficaces**.

- **Les rotations de culture** permettent d'**étouffer la levée** du souchet qui supportent mal un environnement peu lumineux. Attention aux cultures de tubercules, particulièrement impactées par le souchet. Les cultures laissant passer la lumière vers le sol sont aussi à limiter puisqu'elles ne permettent pas de bloquer l'apparition de la plante. Préférer les **cultures céréalières** et les **prairies** qui permettent de limiter la présence du souchet.
- **Resserrer les semis**, ce qui permet aussi d'étouffer la levée.
- **Le déchaumage** après la récolte permet de détruire l'adventice. **Combiné à un engrais vert compétitif**, il peut s'avérer efficace.
- **La pratique des faux semis** est intéressante car elle permet de fatiguer les tubercules dans le sol bien qu'ils soient capables de germer plusieurs fois.
- **Un travail superficiel du sol** expose les tubercules à la dessiccation en été et au froid en hiver, ce qui **contribue à son éradication**. **Le labour profond** est quant à lui à proscrire puisqu'il ne ferait qu'enfouir les tubercules, toujours en mesure de germer en profondeur.
- **Des sarclages** répétés permettent de **détruire les pousses** adventices au **profit de la culture** et ainsi de fatiguer davantage les tubercules.

La **lutte** contre le souchet doit se poursuivre **même si le souchet n'est plus directement visible sur la parcelle** contaminée en raison de sa grande capacité à rester en dormance dans le sol.

Vous l'aurez aussi compris, les **méthodes** prises une à une ne constituent pas de remède miracle : il est nécessaire de les **combiner** afin d'obtenir un **effet maximal** sur la population de souchet.

Il reste préférable de **surveiller l'apparition** du souchet et de **lutter le plus tôt possible** afin d'éviter tout impact sur les rendements.

*Avec le soutien financier de :*